

Rapport d'autocontrôle photovoltaïque sécurité électrique

Installation pour locaux d'habitation raccordés au réseau public de distribution

avec stockage*

*** Ne pas oublier d'utiliser le rapport d'autocontrôle associé, Micro-Onduleurs ou Onduleur centralisé.**

Les présentes prescriptions ne sont pas exhaustives. Elles figurent dans la NF C 15-100-A5 et le guide XP C 15-712-3

| | |
|-------------------------|------------------------|
| Attestation N° : | Nom du client : |
|-------------------------|------------------------|

| Vérifications à effectuer * | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Présence d'une coupure urgence accessible à action directe à proximité du stockage batterie ? | | |
| Le câble d'alimentation batterie est-il de section adaptée au courant de court-circuit calculé ? | | |
| Le circuit batterie est-il correctement protégé contre les surintensités ? | | |
| Lorsque que l'on se coupe du réseau et selon le SLT ¹ , la mise à la terre du neutre est-elle correctement mise en œuvre, vérifiée et identifiée ? | | |
| En mode autonome, le(les) différentiel(s) 30mA (<i>avec testeur différentiel</i>) côté installation secourue déclenche ? | | |
| Toutes les étiquettes de signalisation et identification côté AC ³ et DC ² , batteries et repérage des polarités sont-elles en place ? « <i>Voir étiquettes dans le référentiel</i> » | | |
| Un dossier technique comportant notamment un schéma électrique unifilaire de l'installation, les fiches techniques des batteries et une description de la procédure d'intervention a-t-il été réalisé en français ? | | |
| Cas batteries Li-ion ou autres | | |
| La(es) batterie(s) est(sont)-elle(s) conforme(s) à la norme la(les) concernant ? | | |
| En immeuble collectif, l'enveloppe contenant les batteries d'accumulateurs est-elle placée dans un local technique des services généraux ? | | |
| En maison individuelle, ces batteries sont-elles placées hors des pièces principales, de la cuisine, des pièces d'eau, des dégagements, des circulations et des greniers ? | | |
| Les batteries sont-elles situées à plus de 1m de distance de toute source de chaleur, de l'onduleur et ces tableaux et de tout stock de combustibles tels que fioul, gaz, bois, etc. | | |
| Le support de la batterie et enveloppe est-il adapté pour supporter son poids ? | | |
| Si l'enveloppe est fixée contre ou placée à proximité immédiate d'une paroi, celle-ci est-elle coupe-feu 1h à l'intérieur et 2h à l'extérieur ? | | |
| Si énergie de stockage de la batterie ou des batteries cumulés >15kWh, est-elle enfermée dans un volume coupe-feu mini 1h, sur dalle en béton armé, porte ou trappe d'accès coupe-feu 1/2h, moyen d'extinction à proximité ? (Un avis technique n°020/AV/AT/2022 complète la réglementation en vigueur) | | |
| Cas batteries Plomb | | |
| La(es) batterie(s) est(sont)-elle(s) conforme à la norme la(es) concernant ? | | |
| Existe-t-il une enveloppe ou protection des bornes de chaque batterie ? | | |
| CU > 1000 ⁴ - Les dimensions, ventilations, matériaux employés, du local batterie sont-ils correctement envisagés ? | | |
| CU > 1000 ⁴ - Le local batterie est-il indépendant de l'habitation ? Si non, est-il accessible uniquement depuis l'extérieur de la maison ? | | |

| | |
|---------------------------|--------------------|
| Nom installateur : | Date : |
| | Signature : |

¹ SLT : Schéma de Liaison à la Terre – Régime de Neutre

² D.C : Courant continu

³ AC : Courant alternatif

⁴ CU = C(Ah) × U(V)

* : Si la rubrique est « SANS OBJET » barrer les deux cases dans les colonnes « OUI-NON »